

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 20 mai. — Le prince de Talleyrand et le ministre de Hollande en mission spéciale, ont eu une longue entrevue avec lord Palmerston samedi au Foreign-Office.

— Nous avons reçu une copie de la correspondance qui a eu lieu entre notre gouvernement et celui de France relativement à l'objet immédiat et aux vues ultérieures de l'expédition d'Alger, c'est-à-dire des pièces dont la communication a été demandée dernièrement à la chambre des lords par le comte Aberdeen, qui avait été si bien en position de connaître le contenu. Cette correspondance comprend les dépêches du noble comte à lord Stuart de Rothsay, notre ambassadeur à Paris, les réponses et les lettres de l'ambassadeur français à Londres, du 5 mars au 16 juillet 1830. Elle se termine ainsi dix jours avant la publication des ordonnances qui ont fait expulser les Bourbons de France, mais s'étend au-delà de l'époque de la prise d'Alger. Elle ne contient donc pas la fameuse dépêche de lord Stuart, qui rendait compte de l'entrevue qu'il avait eue avec Louis-Philippe, et dans laquelle S. M. avait accepté tous les engagements politiques de ses prédecesseurs. (Times.)

Du 21 mai. — Le prince de Talleyrand et le ministre hollandais chargé d'une mission spéciale, M. Dedel, ont hier fait des visites à lord Palmerston au bureau des affaires étrangères.

— Le jury a acquitté les prévenus dans l'affaire des troubles de Gold Bath Field, par le motif que cet acte n'avait pas été préalablement lu et que la police qui aurait pu prévenir les désordres, a agi avec trop de cruauté quand ils avaient éclaté. Cette décision a été beaucoup applaudie.

FRANCE.

Paris, le 21 mai. — On lit dans le *Moniteur* :

« Plusieurs tribus ennemies avaient dépouillé nos soldats et alliés, les Beni-Urgins, d'une partie de leur bétail, et se trouvaient enhardies par l'impunité. Depuis cette époque, s'introduisant de nuit dans nos établissements, d'habiles voleurs nous enlevaient des chevaux, des mulets et des outils.

« Le général d'Uzer, commandant à Bone, ayant appris que les objets volés avaient été conduits chez l'Oulet-d'Attia, tribu située à cinq lieues de cette place, qui d'ailleurs avait participé à un enlèvement de 30 bœufs, qui nous avait été fait précédemment, résolut de châtier ces ennemis, d'intimider les Arabes par un grand appareil de force, en même temps qu'il donnait protection et appui aux tribus amies.

« En conséquence, le 21 avril, à minuit, il fit partir de la place de Bone une avant-garde de 520 hommes et quelques fantassins, sous les ordres du colonel Perregaux, faisant fonctions de maréchal-de-camp; et il l'a suivi lui-même à une demi-heure de distance, avec environ 800 hommes d'infanterie et de sapeurs du génie, et une batterie d'artillerie.

« On marcha en ordre et dans le plus grand silence. A la pointe du jour, la tribu Oulet-d'Attia fut découverte; mais au premier coup de fusil, les Beni-Acoub, l'une des plus hostiles contre nous, accourut avec tout ce qu'elle put réunir de cavalerie et d'infanterie. Une vive fusillade s'engagea, pendant laquelle le colonel Perregaux se fit saisi.

« Les ennemis furieux s'élançèrent sur nous, et deux charges brillantes de cavalerie les mirent dans une déroute complète; trente-un morts

restèrent sur le champ de bataille, et six Arabes furent faits prisonniers.

« Dès lors la retraite commença dans le plus grand ordre; à quelque distance de là, le commandant en chef fit faire une halte d'une heure pour rafraîchir la troupe, et l'on rentra dans la place sans avoir été inquiété par l'ennemi.

« Le général d'Uzer, après avoir restitué à notre parc les 80 bœufs qui nous avaient été enlevés, distribua aux tribus amies qui avaient souffert des déprédations, savoir: 53 bœufs aux Karrassas; 50 vaches, autant de veaux et 100 moutons aux Beni-Urgins; 20 bœufs à une tribu amie, du nom de Oulet d'Attia, et il remit généreusement le reste des troupeaux à la tribu coupable Oulet d'Attia, qui, de son côté, nous a rendu les chevaux et objets qui nous avaient été enlevés.

« Cette leçon sévère et cette longanimité ont produit le plus grand effet dans le pays, et même un résultat inespéré. Des habitans de Bone, revenant de Constantine, avaient été dépouillés d'objets d'une grande valeur par la nombreuse tribu d'El-Cahal; ces effets viennent d'être rapportés à Bone et rendus à leurs propriétaires.

« Voilà pourtant le résultat de la vigueur allée à la justice. Tout est à louer dans cette expédition, la sagesse des mesures, la promptitude de l'exécution, le courage et l'activité des troupes, et surtout l'équité déployée après le succès. »

— On écrit de Londres, le 18 mai :

« M. Dedel a remis avant-hier soir à MM. de Talleyrand et Palmerston la réponse de sa cour aux notes qui lui avaient été adressées. Le cabinet de La Haye commence par repousser d'une manière qu'on dit assez vive les reproches contenus dans la note de MM. de Talleyrand et Palmerston, et surtout les termes peu bienveillans qui les exprimaient. Il déclare ensuite que le roi persiste à ne vouloir accéder à aucun arrangement définitif qui ne serait pas conclu avec le concours des cinq puissances représentées à la conférence; mais qu'il est prêt à faire un traité provisoire par lequel, sans reconnaître ni l'indépendance de la Belgique, ni la royauté de Léopold, il s'engagerait à n'entreprendre aucune hostilité contre la Belgique, et à laisser l'Escaut libre comme il l'était avant la dernière expédition, sous la condition toutefois que l'embargo et le blocus seraient levés, et qu'on rendrait les prisonniers hollandais. On m'a assuré que M. de Palmerston inclinait pour l'adoption de ces propositions, mais qu'elles paraissent peu acceptables à M. de Talleyrand, que quelques personnes assurent cependant être peu disposé à voir se renouveler ou prolonger les mesures coercitives. »

(temps.)

— Il se confirme, à n'en plus douter, que le roi de Hollande, dans sa réponse à la note des plénipotentiaires réunis à Londres, vient de consentir à une convention provisoire qui aurait pour principaux effets l'ouverture de la Meuse, la liberté de l'Escaut, le statu quo territorial, et un armistice jusqu'à conclusion définitive d'un traité entre la Belgique et la Hollande. (J. des Débats.)

— On lit dans le chronique politique du *Temps* :

« On sait d'une manière positive que le mariage de la duchesse de Berry avec le prince Luchesi-Palli a eu lieu à Massa dans la chapelle du consulat d'Espagne, trois jours avant le départ de la duchesse pour Marseille.

« M. de Châteaubriand se rend à Prague. On assure que le but de son voyage se rapporte à des préjugés qui n'ont guère plus cours de notre temps. L'illustre écrivain est chargé d'obtenir de la famille déchue, que M^{me} la comtesse de Luchesi-

Palli conserve, malgré son mariage, le titre, le rang et les honneurs de princesse du sang.

— On assure que le comte Luchesi-Palli doit arriver incessamment à Paris pour réclamer du gouvernement l'autorisation de se rendre à Blaye. D'après les dernières nouvelles de cette ville la duchesse se rétablit rapidement. (Corr. part.)

— Parmi les objets d'histoire naturelle apportés par le *Luxor* on remarque un superbe sarcophage en beau granit noir, qui a été estimé 15,000 francs à Alexandrie.

Il y a aussi deux superbes crocodiles, l'un de 13 pieds, et l'autre de 9 pieds et demi de long.

— M. Michaud, l'auteur de l'*Histoire des Croisades*, vient de publier une *Correspondance d'Orient*: C'est une causerie familière où se succèdent les détails de mœurs les plus curieux, et les recherches les plus précieuses, et que liront avec le même empressement les érudits et les gens du monde.

BELGIQUE.

ANVERS, LE 23 MAI.

Des désordres assez graves ont eu lieu avant-hier en ville. Depuis plusieurs jours on était informé que dans la soirée d'avant-hier devait avoir lieu au nouveau local, place de Meer, la réunion d'installation de la société dite de la *loyauté*, composée de tous les plus chauds partisans du gouvernement déchu. Le bruit était généralement répandu parmi le peuple, qu'on devait y faire l'inauguration du buste du roi Guillaume, et y briser celui de Léopold. L'exaspération des gens du peuple s'était manifesté par quelques propos, au point que M. le procureur du roi crut devoir demander à l'autorité militaire de mettre des troupes à sa disposition, ce qui fut fait. Un fort piquet d'infanterie et la gendarmerie furent stationnés à l'hôtel-de-ville. Vers les sept heures du soir un rassemblement nombreux était déjà devant le local désigné comme le lieu de la réunion de la société. Deux MM. Gheeland se présentèrent en ce moment pour sortir de la maison cernée par le peuple qui les invectiva. Il répondirent en tenant, assure-t-on, quelques propos en faveur du prince d'Orange; plusieurs individus se ruèrent aussitôt sur eux et les maltraitèrent cruellement. Ils auraient été assommés, si on ne les eût secourus et conduits à l'amigo.

Le commissaire de police Deluwe arriva sur la place avec une dizaine de gendarmes, auxquels il ordonna de charger sur le peuple; cet ordre allait être exécuté, quand M. le général Buzen parut avec son état-major, et sa présence suffit pour contenir ce peuple exaspéré, qui voulut alors se porter à des voies de fait contre le commissaire de police, mais qui en fut empêché par M. le major de l'Eau. Le général envoya les officiers qui se trouvaient près de lui prévenir la régence de ce qui se passait, et en attendant il resta seul plus d'une heure en face de la populace qui menaçait long-temps d'enfoncer les portes de l'hôtel, mais qui finit enfin par se dissiper. Il était neuf heures du soir. L'agitation continua encore, mais vers onze heures tout paraissait fini. Cependant entre minuit et une heure, un attroupement vint on ne sait d'où, se transporta sur la maison du sieur Delrue, éditeur du *Journal du Commerce*, où tout fut brisé en quelques instans, sans que l'autorité ait eu le temps d'intervenir.

Depuis hier à 3 heures du matin tout est terminé. Hier, les plus grandes précautions ont été prises pour empêcher le renouvellement de ces scènes déplorables, et rien ne se passera.

On a remarqué parmi le peuple des hommes en uniforme de marins. Je dois vous dire que ce ne sont

pas des marins en activité, qui tous étaient à leur bord, mais des individus de divers métiers, qu'on avait engagés dès les premiers temps de la révolution pour faire le service du port, et qui ont été congédiés il y a un mois ou davantage.

» Ce matin MM. Gheeland ont été remis en liberté. Les blessures qu'ils ont reçues n'ont rien de dangereux.

» Quoique il ne se soit presque pas fait d'affaires à la bourse de ce jour, les fonds n'ont pas fléchi.

Voici ce qu'on lit dans le *Phare*, à l'occasion des scènes qui ont eu lieu hier :

« Tous les hommes de bien, tous les sincères amis de la patrie rendent hommage à l'énergique mesure de sécurité prise par notre régence : c'est en faisant cesser la cause du trouble et du scandale, que l'on peut atteindre au but que l'on doit se proposer avant tout, celui d'assurer la tranquillité publique. Honneur aux hommes qui ne reculent pas devant l'audace d'un parti que la longanimité du pouvoir encourage dans son audace coupable ! Les ennemis de la paix publique spéculent sur les désordres publics, on le sait ; une administration locale doit prendre à cœur les intérêts des habitans, et aviser aux moyens de ne pas les voir employer à indemniser les pertes que certains hommes s'attirent à plaisir ou par leur faute.

Le *Journal d'Anvers*, qui ne manque jamais de calomnier le pouvoir en toute occasion, n'a pas manqué de profiter de celle qui se présentait pour peindre sous le jour le plus faux tout ce qui vient de se passer. A l'entendre, l'autorité était instruite de ce qui devait avoir lieu. Sans doute l'autorité n'ignorait pas que le peuple exprimait son mécontentement de l'ouverture d'une société dont les sentimens de ses membres ne sont que trop connus, aussi a-t-elle fait prier les personnes qui la dirigent de ne pas s'y rendre. Si donc des particuliers se sont attirés des mauvais traitemens, qu'a pu faire l'autorité pour l'empêcher ? Peut-elle être partout à point nommé ? Si des insensés provoquent la colère du peuple, à qui la faute de ce qui en arrive ?

» Nos ministres auront un compte à rendre aux chambres à cet égard, dit le journal qui nous occupe, comme si un ministère répond de ce qui se passe dans chaque localité. Ces doctrines imbécilles, on est étonné de les voir afficher dans une feuille qui se vante d'avoir quelque idée de constitutionnalité. Certes les ministres ont un tort très-grave à nos yeux, et ce tort, c'est de souffrir que des employés, des fonctionnaires salariés par l'état, fassent partie d'une société connue pour hostile aux principes du nouvel ordre des choses, et dont l'ouverture est une cause de trouble dans cette cité ; c'est pourtant ce qui a lieu à la grande confusion de tout ce qui porte un cœur belge.

» Le *Journal d'Anvers* a peint avec une ridicule exagération la scène affligeante sans doute, mais provoquée par les ennemis du bon ordre dont nous avons tous été témoins. Le but avéré de tant de doléances est d'irriter les passions, de soulever les esprits, car c'est la guerre civile que veulent les feuilles qui prêchent le trouble et l'anarchie.

Voici ce qu'on lit dans le *Journal d'Anvers* :

« Nous devons considérer la paix comme rétablie dans notre ville. L'orage révolutionnaire qui l'a troublée momentanément est une exception à l'état habituel d'une cité renommée par l'esprit d'ordre et de travail qui est l'attribut de sa population et qui forme la base antique et essentielle de sa nationalité. Aussi, dans les tems anciens comme dans les tems actuels, cette population n'a jamais été qu'un instrument passif et même purement nominal dans les troubles civils.

» Si, comme nous l'espérons, un arrangement commandé par l'intérêt de la Belgique et de la Hollande, ainsi que par la politique et le besoin de la paix en Europe, se trouve incessamment conclu, la paix intérieure sera consolidée ; les ressentimens et les passions, véritable plaie du corps social après une révolution, seront apaisés sinon éteints, et nous pourrions alors discuter avec calme les questions d'ordre, de gouverne-

ment et d'administration et spécialement celle qui occupe tous les hommes pensans et réfléchis et qui est relative à la suprématie d'un parti qui prétend à la domination exclusive en Belgique.

» Mais ce que nous demandons sans cesse, nous qui prenons à tâche spécial d'être les organes des hommes modérés, nous qui préférons l'ordre public à la liberté même, c'est que les différens partis ne cèdent plus aux passions qui sont les tyrans de notre raison et dont les excès, en détruisant toute sécurité, ne font qu'alimenter les haines et remettent chaque jour en problème l'existence de la société. Les révolutions ne se font pas sans heurter des convictions et des intérêts ; le tems seul et la tranquillité publique peuvent y apporter des consolations. Le parti qui triomphe doit annoblir sa victoire par la modération, car il n'y a plus de rapprochement possible si la divergence des opinions est encore envenimée par la terreur des persécutions.

» C'est dans ces vues de conciliation que nous faisons le sacrifice de renseignemens, de lettres et de plaintes qui nous affluent sur les derniers événemens. Nous prions nos correspondans d'apprécier nos motifs. Toutes les considérations doivent céder au premier des besoins, celui du rétablissement et de la conservation de la paix. L'armée dont le premier mobile est l'honneur, l'autorité dont le premier devoir est de protéger la sûreté publique agiront de concert pour remplir ce but, qui doit être celui de tous les gens de bien.

RÉGENCE DE LA VILLE D'ANTERS. — Proclamation.

Les bourgmestre et échevins de la ville d'Anvers, Considérant que la tranquillité publique a été troublée hier au soir, à l'occasion de l'installation de la société de la *Loyauté* dans la maison au bas de la place de Meir, n° 1162 ;

Considérant que quoique la constitution permette aux citoyens de se réunir, il n'en est pas moins du devoir des magistrats de prendre dans les circonstances extraordinaires les mesures que le maintien de la tranquillité publique commande ;

Arrêtent ce qui suit :

Art. 1. Le local de la société susdite sera fermé, et aucune réunion ne pourra y avoir lieu jusqu'à décision ultérieure.

Art. 2. La garde dudit local sera confiée à la force armée, qui ne pourra y laisser entrer qui que ce soit sous aucun prétexte.

Fait en l'Hôtel-de-Ville, le 22 mai 1833.

L'échevin faisant fonctions de bourgmestre, OGEZ.

Concitoyens !

La tranquillité publique a été gravement compromise hier au soir.

Notre arrêté ci-dessus démontre que nous avons pris les mesures nécessaires pour faire cesser le désordre ; au moins pour en faire disparaître la cause,

Vos magistrats veillent, l'autorité militaire les seconde, une force armée suffisante est mise sur pied. Que les bons citoyens se tranquillisent, qu'ils évitent les attroupemens.

Fait en l'Hôtel-de-Ville, le 22 mai 1833.

L'échevin faisant fonctions de bourgmestre, OGEZ.

BRUXELLES, LE 23 MAI.

Nous apprenons que M. Doignon, commissaire du district de Tournay, vient d'être destitué. L'arrêté a été signé ce matin. (Ind.)

— Un arrêté du 21 de ce mois accorde un brevet d'invention de dix années au sieur Gaspard Jadinot, domicilié à Bruxelles, pour une nouvelle sorte de roulettes de lits à ressorts.

— Avant-hier, M. Dubuisson, instructeur à l'école militaire, a sauvé au Nieuw-Meulen, M. de Puydt, fils du gouverneur du Hainaut et deux jeunes gens de Bruxelles qui, sans le dévouement de ce brave militaire, étaient sur le point de se noyer.

— Le projet du monument à élever sur la place des Martyrs, à Bruxelles, est en ce moment exposé à l'examen du public, dans l'une des salles du ministère, où il restera déposé jusqu'au 1^{er} juin prochain.

— On remarque depuis quelques jours que les élèves de l'école militaire reçoivent des leçons sur les terrain, en travaillant à élever des constructions militaires, sur les glacis de la porte de Namur.

On lit dans le *Franc Parleur* :

« Nous avons gémi avec tous les citoyens amis de l'ordre sur l'abus que quelques écrivains faisaient de l'article de la constitution qui a consacré le principe de la liberté illimitée de la presse. La licence plus qu'effrénée de la presse a exaspéré d'autant plus les esprits, qu'elle est demeurée jusqu'à ce jour impunie de la part des magistrats à qui la loi a confié le soin de la défense de l'honneur des citoyens. »

« Tout en excusant la juste indignation des militaires qui, dans les injures distribuées à leur chef suprême, se sont crus blessés et offensés dans leur honneur et en ont demandé satisfaction, nous n'avons pas moins blâmé les excès qui avaient pu ou pouvaient en être la suite.

« Si ce que nous avons écrit à ce sujet a pu contribuer au maintien de l'ordre et de la concorde, en même tems qu'il pouvait dessiller les yeux de ceux que sous ce rapport nous croyons dans l'erreur, nous nous en féliciterons, et c'est ainsi que nous avons recueilli avec empressement et avec l'impartialité qui nous caractérise, la déclaration de ceux des écrivains qui s'annoncent comme ne travaillant plus, ou disposés à cesser leur coopération aux journaux que l'*Indépendant* avait signalés en état d'hostilité flagrante et persévérante contre le gouvernement.

« C'est dirigés par cet esprit que nous insérons ci-après la lettre que nous a adressée M. Joly. »

(Suit une lettre de M. Joly qui déclare qu'il cessera d'écrire dans le *Knout*.)

« Le *Lynx* paraît lui-même dans l'intention de donner une nouvelle direction à la rédaction de son journal, de restreindre son système d'opposition à une discussion de principes, et de revenir dit-il, à ses habitudes de polémique politique.

« M. de Béthune, attaché à la rédaction de la *Papillotte*, et qui a annoncé il y a quelques jours l'intention de discontinuer la publication de ce journal, nous adresse la lettre ci-jointe :

(Suit une sommation de M. Béthune qui somme l'*Indépendant* de déclarer qu'il n'est pas orangiste. Ce journal déclare qu'il ne se rétractera pas.)

« Nous avons lieu d'espérer, d'après les lettres qu'on vient de lire, et celles que nous avons déjà insérées sur le même sujet, que nous n'aurons plus à déplorer de nouveaux excès.»

LIÈGE, LE 24 MAI.

On lit dans le *Courier anglais*, du 20 mai :

« Nous pouvons maintenant assurer que le roi de Hollande a accepté un armistice indéfini, et la libre navigation de l'Escaut à continuer les négociations ultérieures pour un traité définitif de paix entre les pays séparés. Cependant on a donné provisoirement un délai pour la signature de la convention préliminaire, en conséquence du désir de l'Angleterre et de la France d'obtenir l'adhésion pure et simple du roi Guillaume, non-seulement comme roi de Hollande, mais comme grand-duc de Luxembourg. A cette fin les communications seront transmises demain au gouvernement hollandais, par M. Dedel plénipotentiaire hollandais à la cour de la Grande-Bretagne ; et nous aimons à dire qu'il n'y a pas de doute qu'une réponse satisfaisante puisse être attendue dans dix à quinze jours.

« Dans ces circonstances on peut prédire que l'embargo sur les navires hollandais sera immédiatement levé, et les prisonniers en France rendus à leur pays. »

— Les journaux carlistes et républicains, de Paris, ont parlé d'une provocation en duel, faite au duc d'Orléans, à Londres, par des membres de la famille Bonaparte. La *France nouvelle* déclare dans son dernier numéro que tout ce qu'ont dit les journaux à cet égard est de la plus insigne fausseté.

—Les nouvelles de la Grèce jusqu'au 16 mars, annoncent qu'il est impossible de dépeindre l'enthousiasme avec lequel le nouveau roi a été reçu à Nausé. Le concours de peuple arrivé de tous côtés était immense. Tous les partis ont fait la paix et se sont réunis pour fêter le roi, on a choisi pour ministres et pour fonctionnaires de l'état des hommes éprouvés et aimés de la nation. Les troupes bavaroises n'ont pas été moins bien reçues; chaque ville sollicite d'en avoir, tellement on est content d'elles. Le pays est au comble de la joie de voir enfin renaître l'ordre et la tranquillité qui en était bannie depuis nombre d'années.

Déjà le nouveau gouvernement s'est occupé de mettre à la raison quelques écumeurs de mer. Là aussi l'ordre sera rétabli sous peu.

ELECTIONS.

DISTRICT DE WAREMME.

Nombre de votans 368, majorité absolue : 185.
M. Eloy Burdinne a obtenu 232 voix.
M. Fleussu. 136 »
M. Eloy Burdinne est proclamé député.

DISTRICT DE VERVIERS.

MM. Davignon et Lardinois ont été réélus.
Nombre de votans : 452.
M. Davignon a obtenu 399 suffrages.
M. Lardinois 333.

DISTRICT DE HUY.

M. d'Autrebande est réélu. Il l'a emporté de 10 voix sur M. Lebeau.

PROVINCE DE LIMBOURG. — District de Hasselt.

MM. de Theux et de Stembier de Wideux ont été réélus.
Nombre de votans : 575.
M. de Theux a obtenu 523 suffrages, et M. de Stembier 335.
(Les concurrents étaient MM. Raymackers et le général Nypels.)

PROVINCE DU BRABANT. — District de Louvain.

Nombre de votans 719.
MM. Werner de Mérode, Van der Belen, H. van den Hove et Quirini, ont été élus.
Le 1^{er} a obtenu 554 suffrages; le 2^e 561, le 3^e 560 et le 4^e 544.
(M. Delhougne n'a point été réélu.)

AFFAIRES DE LA TURQUIE.

La Gazette d'Ausbourg publie sous la rubrique de Berlin, 14 mai, un article fort important relatif à la situation de la Turquie.

Les dernières nouvelles arrivées de Constantinople, dit le journaliste allemand, nous avaient fait espérer comme à Paris et à Vienne, qu'enfin la paix allait être rétablie en Orient, qu'on mettrait des bornes à la puissance de Méhémet-Ali et consoliderait le reste de l'empire ottoman comme puissance. On s'est étrangement trompé et ceux qui le croyaient prouvent qu'ils n'ont aucune idée du délabrement terrible où se trouvent les finances et l'administration de ce pays.

L'indolence la plus complète caractérise la population mahometane et elle impute à crime au sultan toutes les innovations qu'il a introduites chez les chrétiens. Lorsque ces derniers se trouvent en moindre nombre, le peuple les chasse et les assassine.

Dernièrement un corps de 4,000 hommes a été attaqué en Anatolie par les propres sujets du sultan et anéanti.

L'esprit d'insubordination et de révolte est partout, et ce n'est que la présence des russes qui maintient la capitale et la Romélie.

Les russes partis, on devait s'attendre à des scènes terribles.

Là où la population grecque est la plus forte, elle est opprimée par les turcs. Ceux-ci en font autant des juifs bretons et des chrétiens quand ils sont en plus grand nombre. Sans armée, car les troupes soldées et nourries à Constantinople se débandent aussitôt qu'elles en sont dépourvues, et sans force morale pour imprimer quelque force à ses ordres, il est impossible au Sultan

de conserver une ombre de puissance. Constantinople le hait et sans une garde considérable, il n'y aurait pour lui aucune sûreté et l'existence de l'empire tient à sa vie. On croit bien pouvoir parvenir à arranger les affaires avec Méhémet; mais cela fait quels moyens pourra-t-on employer pour lui assurer la tranquille possession de son pays? est-il possible sans une garnison européenne dans la capitale de lui garantir la vie. A qui confiera-t-on la garde du sérail? aux russes, aux français, aux anglais, ou à ces trois puissances ensemble. Les difficultés de s'entendre là-dessus, la force des circonstances, les grands armemens de la Russie, les prétentions de la France mises en avant par son ambassadeur pourraient bien embrouiller tellement les affaires que le sabre seul pourrait en décider.

Saint-Petersbourg a déclaré positivement qu'il agirait offensivement contre Méhémet aussi longtemps qu'il persisterait dans sa révolte.

Peut-on maintenant supposer qu'elle permettra au sultan de reconnaître comme souverain son ancien Pacha, en lui cédant pour toujours toute la Syrie?

La Russie a en mains tous les moyens d'agir avec force dans cette affaire; elle est là, armée de pied en cap, et tout doit céder à ses volontés; si la petite Asie était bien administrée et qu'une armée put y trouver tout le nécessaire, pas de doute qu'un corps de 15,000 Russes ne suffit pour en chasser Ibrahim avec 35,000 Arabes.

Mais quand bien même on en ferait la conquête, comment la conserver au Sultan sans placer garnison dans les principales villes. Quelle puissance fournirait garnison. Il s'ensuit de tout cela que la force des circonstances oblige le Sultan de s'adresser à la Russie.

L'Angleterre ne fera rien ou peu, la France parlera beaucoup.

ESSAI HISTORIQUE ET POLITIQUE SUR LA RÉVOLUTION BELGE, par M. NOTHOMB. 2^e édition.

La publication d'un livre belge est une bonne nouvelle pour nous, parce que, en librairie, nous sommes fort éloignés de cet excès de production qui justifie une critique sévère et en quelque sorte répressive. Nous touchons au contraire à l'excès opposé; et cela, quoique la consommation de livres soit peut-être, proportion gardée, plus grande en Belgique que dans aucun pays de l'Europe. Mais nous lisons des livres qui n'ont point été faits par nous ni pour nous; c'est à dire, nous nous instruisons par les moyens les plus propres à rester en tous genres à la suite des nations qui nous avoisinent.

Nous reconnaissons que la critique littéraire, telle qu'elle a été exercée parmi nous, n'a pas été l'un des moindres obstacles aux publications belges; mais que l'on considère aussi que cette critique, la plupart du temps, a été livrée à des journaux belges de nom seulement, où des étrangers qui n'ont point su se faire estimer de nous se sont jettés naturellement dans une critique dénigrante et triviale, qui les venge, mais ne les relève pas. Espérons que bientôt l'indépendance politique exercera son influence salutaire sur notre domaine intellectuel, et que des écrivains nationaux appréciés par des critiques nationaux, obtiendront dans l'opinion le rang et les encouragemens qu'ils méritent.

Ceci s'est réalisé en partie à l'égard de M. Nothomb dont le livre utile en est déjà à la seconde édition, quoique la première édition ne remonte qu'au mois de mars dernier.

Le choix du sujet, les connaissances spéciales de l'auteur, son talent qui, quoique national, n'en est pas moins infiniment supérieur à celui de ces étrangers qui nous regentent; toutes ces causes ont concouru à faire accueillir son livre mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici, et nous en félicitons le public aussi bien que M. Nothomb lui-même.

Mais, en faisant appel aux sentimens généreux de nos compatriotes, qu'on n'imagine pas toutefois que nous voulions préconiser le style adulateur et panégyriste, il ne vaut guère mieux pour le talent que la satire. C'est une appréciation de bonne foi qui soutient l'écrivain et l'engage à mieux faire. Nous dirons donc, que si le livre de M. Nothomb laisse

peu de chose à désirer sous le rapport de la connaissance des faits, de la clarté de leur déduction, de l'enchaînement des principales questions qui se rattachent à notre diplomatie, et même à notre indépendance; il n'en est point ainsi du jugement que M. Nothomb porte sur tout les actes du gouvernement et de la conférence.

La position rapprochée du pouvoir qui a servi M. Nothomb dans la saine intelligence de toutes les intentions des cabinets, était moins favorable, était même un obstacle à la froide et impartiale appréciation du mérite de toutes leurs mesures. Nous avons cependant qu'après avoir lu l'Essai sur la Révolution belge, avec toute l'attention qu'il réclame, il est difficile de ne pas absoudre notre jeune diplomatie d'un grand nombre de reproches accablés et nullement justifiés. Beaucoup d'actes aussi méritent non pas une absolution, mais des éloges civiques.

Nous voudrions sortir de ces observations générales et les appuyer par la discussion de quelques faits, mais ces détails nous conduiraient à faire un livre ou du moins une brochure, et nous devons nous resserrer dans l'espace d'un article.

En résumé, que l'on considère le livre de M. Nothomb comme une histoire ou comme un factum, ce n'en est pas moins l'œuvre d'un beau talent, un service rendu au gouvernement et au pays, et un guide lumineux et rapide dans ce qu'il importe le plus de connaître à tout bon citoyen belge.

VARIÉTÉS. — LONDRES.

Londres est situé à environ 45 milles de la mer à l'Ouest, dans une plaine spacieuse et agréable, qui s'étend le long des deux rives de la Tamise. Les deux principales divisions sont réunies par 6 ponts, dont quatre en pierre, et deux en fer. Londres peut être considéré dans son ensemble, comme la ville la plus opulente et la plus considérable de l'Europe, l'on pourrait même dire du monde entier. Elle est composée de la cité proprement dite, et de ses dépendances, formant ce qu'on appelle East-End en partie orientale, qui commence à White-Chapel et qui finit ainsi que la cité à Tempel Bary, ou commence ce qu'on appelle proprement Westminster ou West-End, c'est-à-dire, extrémité occidentale, de l'autre côté du fleuve est le vaste faubourg de Southwark.

L'étendue de Londres, de l'Est à l'Ouest, est d'environ huit milles, sa largeur du Nord au Midi, est très-irrégulière, elle varie de quatre à cinq milles: la circonférence n'a pas moins de vingt milles.

On a calculé que Londres contient 70 squares ou places publiques, 12,000 rues de toute grandeur, 300,000 bâtimens de tout genre, tels que palais, églises, théâtres, maisons, magasins.

Les maisons sont toutes construites en briques et sur un plan uniforme, surtout dans le quartier de Westminster. Les rues principales sont bien alignées, très-larges et bien aérées, supérieures à celles de la plupart des autres villes de l'Europe pour la facilité des transports du commerce et l'agrément des piétons.

De chaque côté des rues il y a un large trottoir pavé en dalles.

Londres en 1377 n'avait qu'une population de 35,000 habitans; d'après le recensement de 1815 ce nombre s'élevait à 1,068,504 âmes, et en 1821 à 1,225,964. Il paraît qu'en 1831 la population s'est encore augmentée de 248,105 âmes, en sorte qu'on estime que le nombre des habitans de Londres, aujourd'hui n'est pas moins de 1,474,069 âmes.

On a calculé qu'année commune on consomme à Londres 110,000 bœufs, 50,000 veaux, 800,000 moutons, 230,000 agneaux, 200,000 porcs. Il se vend annuellement à Smithfield pour huit millions de guinées (environ deux cent dix millions de francs) de viande de boucheries. La consommation annuelle du froment s'élève à 900,000 quartiers, contenant chacun 8 boisseaux. La consommation de la bière qu'on appelle Porter et Ale, s'élève à 2 millions de barriques, les esprits et eaux-de-vie à 11 millions de gallons (6 gallons égalent 3 litres), les vins, pour la plupart de Porto, à 63,000 pipes, le beurre à 21 millions de livres, et plus de 10,000 vaches des environs fournissent 7 millions de gallons de lait par an.

VILLE DE LIEGE.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil de régence du 8 mai 1833.

Présens : MM. Louis Jamme, président; Dejaer, Demonceau, Defooz, Nagelmackers, de Behr, de Laminne, Richard, Burdo, Lombard, Frankinet et Bayet.
Empêchés : MM. Gme. Plumier et Francotte.
Absens : MM. Billy, Dehase, de Stockhem et Dewandre.

Le conseil renvoie à l'examen d'une commission la proposition de M. Defooz de prolonger la rue de la Casquette, jusques au quai de la Sauvenière, et celle de M. Dewandre de faire ensuite traverser en ligne droite cette même rue sur la ci-devant propriété de M. de Gerlache, pour la mettre en rapport direct avec la rue Frère Michel et les Béguinage de St-Christophe.

M. Dewandre propose de faire enseigner dans les écoles communales la tenue des livres en se bornant aux plus simples éléments. Cet enseignement aurait une heureuse influence sur l'esprit d'ordre des élèves et leur donnerait des notions utiles. Le conseil adopte cette proposition.

Le sieur *** locataire du jardin dit... appartenant aux hospices demande que le prix annuel de son bail fait le 22 octobre 1832 pour le terme de 3 à 6 et de 6 à 9 ans, soit réduit de 328 francs 4 centimes à 200 francs, se fondant sur ce que le détenteur précédent a arraché des plantes d'asperges, source du principal produit de ce jardin. Le conseil remarque qu'avant la fin de son bail ce détenteur avait prévenu qu'il en extrairait ces plantes qui lui appartenaient; que son successeur n'a pas dû croire qu'il en jouirait gratuitement; et que, par son bail, ce dernier a renoncé à toute diminution de prix fixé par l'adjudication. Le conseil rejette la proposition de la commission des hospices d'accueillir favorablement cette demande.

Sur le rapport de la commission le conseil émet l'avis suivant:

Vu la délibération de la commission administrative des hospices civils de Liège du 19 août relative à la demande tendante à la radiation des inscriptions prises sur les biens saisis sur la veuve Léonard Croisier et ses enfans, ensemble la résolution du comité consultatif du 4 novembre suivant.

Considérant que tout acquéreur sur saisie immobilière, qui paie le prix de son adjudication d'après un ordre dressé en justice, a le droit d'obtenir main levée des inscriptions hypothécaires;

Considérant que la caution à concurrence de la somme de 457 florins 63 cents (francs 968 53 centimes), à fournir au sieur et dame de Grady, en vertu d'une ordonnance du juge commissaire, résulte d'une garantie promise par un acte notarié du 4 novembre 1813;

Est d'avis qu'il y a lieu d'approuver ladite délibération de la commission administrative des hospices civils de Liège, du 19 août 1830.

Le sieur Walther Louis, qui a perdu le bras droit et l'œil gauche par suite d'un accident en tirant le canon en réjouissance lors de l'arrivée du drapeau d'honneur dans cette ville, rappelle sa demande de secours ou pension. Des démarches ont été faites en sa faveur près du gouvernement sans qu'il soit encore parvenu de décision. Cet objet lui sera rappelé par les bourgmestre et échevins.

Pour copie conforme :
Le secrétaire de la régence, DEMANY.

L'ouverture de l'école gardienne et l'école de filles, établies au local Saint Pierre, aura lieu le 3 juin prochain; savoir :

Pour la classe de filles à 8 1/2 heures du matin.
Pour l'école gardienne à 5 1/2 heures.

Les personnes qui ont fait inscrire leurs enfans devront donc les y envoyer aux heures susdites.

Elles y seront du reste invitées individuellement par MM. les commissaires de police, chargé de ce soin.

Liège, le 20 mai 1833.
Le bourgmestre, Louis JAMME.
Par la régence, le secrétaire, DEMANY

ETAT CIVIL DE LIEGE du 22 mai.

Naissances : 2 garçons, 4 fille.
Décès : 2 garçons, 3 filles, 1 homme, 2 femmes, savoir : Michel André, âgé de 75 ans, tisserand, rue Petite-Bèche, époux en 2^e nocés d'Agnès Pirard. — Béatrix Debœur, âgée de 78 ans, tricoteuse, rue Saint-Remi, épouse de Hubert Joseph Thonon. — Marie Agnès Hanikenne, âgée de 47 ans, rue Pierreuse, épouse de Pierre Antoine.

Du 23 mai. — Naissances : 3 garçons, 4 fille.
Mariages 8, savoir : entre Thomas Vandermeer, mécanicien, à Tongres, veuf de Jeanne Richard et Anne Catherine Delcour, rue du Pont. — Jean Joseph Hermans, distillateur, rue sur Meuse, et Marie Catherine Bramm, marchande, même rue, V^e de Jean Gaspar Hermans. — Gerard Joseph Conda, journalier, faubourg St. Léonard et Marie Thérèse Josephine Arnold, journalière, même faubourg. — Lambert Jean Conrardy, cirier, rue du Pot d'Or, et Marguerite Masset, couturière, même rue. — Dieudonné Masset, lieutenant au 11^e régiment, faubourg Ste. Marguerite et Marie Joseph Verdin, même faubourg. — Antoine Dubois, menuisier, à Forêt, et Marie Josephine, Cordonnier, couturière, rue de la Rose. — Pierre Joseph Collette, houlleur, faub. St. Léonard, et Marie Elisabeth Tassin, journalière, rue Besonhez. — Jean Guillaume Hubert Haenen, bonlanger, à Maestricht, et Catherine Joseph Lambertine Neulis, plac de la Comédie.

Décès, 1 garçon, 2 filles, 1 femme, savoir : Dorothee Belin, âgée de 33 ans, quai d'Avroy, épouse de Paschal Joseph Benoit.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

GRAND DIVERTISSEMENT dimanche et lundi, chez LAURENT LHOEST, ancienne maison Nanette, à Ans. On y trouvera toutes sortes de rafraichissemens, BON VIN ET HOUGARDE.

Le même a l'honneur de prévenir MM. les maîtres d'estaminets et les particuliers qu'il reçoit toutes les quinzièmes de la NOUVELLE HOUGARDE, qu'il vend en gros et en détail, A JUSTE PRIX.

On en trouve chez MAGNEE, au Petit-Sansoucy, sur Avroy, et chez SMITH DEGUELDRE, à St-Laurent. 354

VENTE d'un BEAU MOBILIER pour cause de départ.

Le mercredi 29 mai 1833 (au lieu du 27 mai jour précédemment indiqué), à 9 heures très-précises du matin, et jour suivant s'il y a lieu, en la demeure de M. Stiennon, rentier à Lixhe, on VENDRA à l'enchère un beau Mobilier, consistant en table en acajou à coulisses, glaces, grandes et petites, gravures de prix, pendules et vases en bronze; plusieurs belles garderobes; armoires, tables, chaises en tout genre, bois de lit, trois lits de plumes, vingt matelats en crins et autres en laine, fayences, porcelaines, batterie de cuisine, etc.; 200 bouteilles de vins, vin 1819 et 1822. Argent comptant. 287

La commission administrative des hospices civils de la ville de Huy, cherche à acheter à un taux favorable pour le vendeur, des RENTES constituées à bas denier et sur hypothèques, situées dans l'arrondissement de Huy.

S'adresser au secrétariat de ladite commission maison du grand hôpital, sise rue sous le Château, à Huy. 330

() 40 mille FRANCS à APPLIQUER en constitution de rente à 4 p. 100. S'adresser au notaire ADAMS, derr. St. Paul.

A PLACER sur bonne hypothèque TROIS MILLE FRANCS appartenant à une fabrique. S'adresser à M^e JABON, notaire à Limont. Le même est chargé d'acheter des RENTES. 355

() Mardi 25 juin 1833, à 2 heures, à l'étude du notaire ADAMS, derrière Saint-Paul, on VENDRA en hausse publique définitivement et sans remise, les RENTES suivantes aux conditions à voir chez ledit notaire.

DÉSIGNATION DES RENTES	NOMS DES DÉBITEURS.
Rentes en épeautre.	
245 lit. 70 dés (1 muid.)	H. Peigneux et autres de Walleffe-St-Georges.
245 lit. 70 dés (1 muid.)	H. B. Bouhon, de Liège.
Rentes en argent.	
36 francs 46 centimes.	J. J. Thibaut, de Fexhe-le-Haut-Clocher.
29 " 46 "	E. Vieujean, dem. aux Fontaines.
24 " 31 "	J. J. Bourguignon, de Hanefte.
24 " 31 "	M. Bellin et autre de Flémalle-Haute.
21 " 33 "	Léopold de Villenfagne de Sorinne.
13 " 36 "	H. Raskin et autre de Serexhe-Heuseux.
9 " 44 "	Gaspar Grise, de Hocheporte.
24 " 34 "	M. Lacroix d'Aubin-Neufchâteau.
6 " 07 "	G. B. Smets, de Fouron-le-Comte.
9 " 72 "	T. Beaujean, du Thier-à-Liège.
48 " 23 "	Joseph Dronven, de Warsage.
21 " 27 "	Pierre Stephany, de Warsage.
14 " 89 "	J. A. Gerardy, de Liège.
9 " 72 "	J. Simon, de Flémalle-Haute.
9 " 72 "	M. C. Heyns, d'Ottegroven.
9 " 72 "	G. Dieteren et autres, de Schinnen.

VENTE PAR LICITATION.

Le 29 mai 1833, à 9 heures du matin, chez Pierre Trokay cabaretier à St-Georges, il sera procédé par le ministère de M^e DIEUDONNÉ, notaire à Verlainne, et pardevant M. le juge de paix du canton de Bodegnée, à la VENTE par licitation d'environ 19 BONNIERS 50 perches de terres et prairies, situées à St-Georges.

Cette vente se fera avec grande facilité pour le paiement et présente toute sécurité pour les acquéteurs. S'adresser audit notaire pour voir les titres de propriété et conditions de la vente. 732

VENTE D'IMMEUBLES.

Jeudi 30 mai 1833, à 2 heures après-midi, chez Pierre Trokay, cabaretier à St-Georges, il sera VENDU parcellairement aux enchères publiques libres de charges et avec grande facilité pour le paiement, une MAISON à côté de l'église, propre au commerce, jardin, prairies et différentes pièces de terre et pré, situés à St-Georges, les bâtimens et pourpris d'une ferme, une prairie et une pièce de terre, sis à Verlainne, plus une pièce de terre située à Hanefte.

Ces biens sont d'une contenance totale de 46 bonniers 78 perches 24 aunes. S'adresser à M^e DIEUDONNÉ, notaire, à Verlainne, pour voir les titres de propriété et conditions de la vente. 289

AVIS de MM. ROUX et CHAIS, pharmacien breveté de S. M. le roi de France.

La réputation que s'est acquise dans la France et dans l'étranger le Paraguay Roux, spécifique contre les maux des dents, puissant anti-scorbutique, le met désormais au rang des remèdes les plus précieux que possède l'art de guérir. Les essais multipliés qu'en ont fait les médecins et les dentistes les plus célèbres de l'Europe, assurent sa supériorité incontestable sur tous les odontalgiques employés jusqu'à ce jour, il suffit d'un morceau d'amadou imbibé de Paraguay Roux et placé sur une dent malade pour calmer dans l'instant et constamment les douleurs les plus aiguës et les plus opiniâtres; cette propriété est constatée par toutes les villes de l'Europe où il y a des dépôts, et par des milliers de consommateurs qui pourraient l'attester, s'il avait encore besoin de preuves.

Le dépôt est chez GILLON-NOSSENT, rue Pont-d'Ile, n^o 32, à Liège, qui vend de même le savon onctueux d'Aubril, précieux pour la Barbe; crème balsamique de sir Grenonck; eau de Botot pour les dents; poudre de Charlard, vinaigre de Pully; extrait du Portugal de Houbigant-Chardin; eau véritable de Ninon de l'Enclos; savon Démarson; et une infinité d'articles précieux pour la toilette.

Deux QUARTIERS garnis ou non à LOUER, rue Jean-nelle, n^o 771. 333

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 14 mai. — Métalliques, 92 1/2 — Actions de la banque 1207 1/2.

Fonds anglais du 21 mai. — Consol., 88 0/10 0/10. — Fonds belges, 86 3/4 0/10 0/10. — Fonds Hollandais, 47 0/10 0/10.

Bourse de Paris du 21 mai. — Rentes, 5 p. 100, 103 3/5 — 4 1/2 p. 100, 00 00. — Rentes, 3 1/2, 78 80 — Actions de la banque, 0000 00. — Certificat Falconnet, 93 00 — Emprunt royal d'Espagne, 89 1/2. — Emprunt d'Haiti, 260 0/10 — Empr. romain, 91 0/10. — Empr. belge, 89 5/8.

Bourse d'Amsterdam du 22 mai. — Dette active, 46 3/8 00. — Ditto, 85 3/8. — Ditto différée, 0 0/100. — Bill. de change, 20 1/2 00. — Oblig. du Syndicat, 79 1/2 00. — Ditto, 65 1/4. — Rente des dom., 00 0/10. — Act. de la Société de commerce, 90 3/4. — Rente française, 79 0/10. — Ditto, 00 0/10. — Obl. russe Hop. et C^e, 99 0/10 0/10. — Ditto de 1828, 99 7/8 00/10. — Inscrit. russes, 65 3/8. — Empr. russe 1831, 88 3/8 0/10. — Rente perp. d'Esp. 67 1/4 00. — Ditto 44 1/2 0/10. — Dette diff. d'Esp., 13 0/10 00. — Obl. mét. Autriche, 89 7/8. — Ditto chez Gollals, 00 00 — Cert. Naples falc., 84 1/4. — Oblig. Danoises, 0/10 0/10 — Oblig. du Brésil, 67 3/4. — Cortès, 44 3/4 00. — Ditto Grec, 00 0/10.

Bourse d'Anvers, du 23 mai.

Changes. — Amsterdam c. j. 1 1/8. — Paris c. j. 3 1/16 P. — Londres c. j. 40 1/8 1/2; deuxmois 40 1/6. — Hambourg c. j. 35 3/8 P; 2 mois 35 3/16 P. — Francfort c. j. 35 7/8; 3 mois 35 5/8.

	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois
Amsterdam.	1 1/8 0/10 av.		
Londres.	12 20	A 12 15	
Paris.	47 3/16	A 46 45 1/16	46 13 1/16
Francfort.	35 7/8	35 3/4	
Hambourg.	35 5/16	35 3/16	35 1/16 A

Escompte à 0/10 1/2.

Effets publics.

Belgique.	Empr. de 40 mill., 5 d'intérêt,	00 0/10
	Empr. de 42 mill.,	00 0/10.
	Empr. de 24 mill.,	00 0/10.
	Empr. de 48 mill.,	88 3/8.
	Dette active,	5
	Oblig. de Entr.	5
		00 00
Hollande.	Dette active,	2 1/2
	Oblig. synd.	4 1/2
	Rent. remb.	2 1/2
		83 1/2 90 1/2.

Arrivages au port d'Anvers, des 22 et 23 mai.

Le snak kniphause Jonge Friederich, cap. Stuhl, ven. de Farel, chargé de cendre, pour Bruxelles.
La bark prussienne Rudolp Christian, cap. Schumacien, ven. de Memel, chargé de bois de construction.
Le Brik suédois Cosmopolite, cap. Bengtion, ven. de Lands-erone, chargé de céréales.
Le sloup danois Phenix, cap. Orsted, ven. de la Baltique, chargé de céréales.
Le bark suédois Maria Joanna, cap. Hakenson, ven. de Cette, chargé d'eau-de-vie, etc.

Bourse de Bruxelles, du 23 mai. — Dette active belge, 47 0/10 00. — 24 millions, 88 1/4 A. — Dette active hollandaise, 47 0/10.

Prix des grains au marché de Liège du 23 mai.

Froment l'hectolitre,	43 francs 38 cent.
Seigle, id.	40 30

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège